

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 62 chargeant M. Chamboredon (Robert), administrateur en chef 3e échelon de la France d'Outre-Mer, Secrétaire général de la Côte Française des Somalis, de l'expédition des affaires courantes et urgentes pendant l'absence du Gouverneur

n° 62

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 janvier 1952

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1952

Date du numéro
1 mars 1952

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret au 6 février 1928 réglant les conditions dans lesquelles sont exercées dans les Territoires d'Outre-Mer les fonctions intérimaires de Gouverneur général et de Gouverneur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Chamboredon (Robert), administrateur en chef 3e échelon de la France d'Outre-Mer, Secrétaire général de la Côte Française des Somalis, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes pendant l'absence du Gouverneur. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur. N. SADOUL.